

Compte rendu conseil municipal du vendredi 11 mars 2022

Présents : Alain Croissy, Hubert Debedde, Marjolaine Girault (plus procuration de Claude Delemontez), Yannick Ghesquiere, Didier Mantz, (plus procuration Marc Marsat), Jean Michel Palliot.

Absents excusés : Brigitte Biernat, Claude Delemontez (procuration à Marjolaine Girault), Marc Marsat (procuration à Didier Mantz), Jean Christophe Monferran

Six conseillers présents, dont deux avec une procuration **soit huit votants**

Le maire Jean Michel Palliot ouvre le conseil à 18h 00.

Le secrétaire de séance est Alain Croissy.

En introduction Jean Michel Palliot propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : le point n°4 concernant le montant de la taxe foncière.

Les conseillers présents acceptent.

1. Personnel communal

Lors du dernier conseil, il avait été indiqué que notre cantonnier, titulaire depuis 2018, n'avait pas perçu une prime, pourtant accordée lors d'une délibération de l'ancienne municipalité en décembre 2017. Cette délibération précisait un versement de la prime IFSE à tous les agents titulaires ou stagiaires de la commune. Cette prime avait bien été versée aux 2 autres agents titulaires de la commune, mais sans raison indiquée, notre cantonnier ne l'avait pas touché.

Deux possibilités étaient proposées, soit un versement d'un rappel depuis la prise de fonction de notre conseil, soit un rappel depuis janvier 2018, date à laquelle il aurait dû toucher cette prime, comme les autres agents.

Les membres du conseil municipal décident de verser le rappel depuis janvier 2018.

Sachant que depuis janvier 2021, le nouveau conseil a validé cette prime pour tous les agents (rajoutant les contractuels) le cantonnier touchera un rappel de janvier 2018 à décembre 2020 inclus, soit 36 mois). Le montant de cette prime étant de 161 € multiplié par 36 mois, soit 5796. €

Validation du paiement de ce rappel,

Abstention 0 ; contre 0 ; pour 8 voix

Préalable du compte administratif et du compte de gestion

Des tableaux, reprenant ligne par ligne, les dépenses et les recettes de notre budget de fonctionnement 2021, ainsi que les dépenses et les recettes du budget d'investissement 2021 ont été adressés à tous les membres du conseil, en amont de notre réunion.

Alain Croissy explique ces tableaux et énumère chaque ligne des dépenses et des recettes de ces budgets, en précisant et expliquant les compléments d'information de chaque ligne budgétaire souhaités par les conseillers présents.

Ces documents permettent de comprendre les différents détails des comptes, administratif (tenu par notre secrétaire), et de gestion, suivi par la trésorerie, (et notre secrétaire). Il précise que ces deux comptes ont fait l'objet d'une vérification et d'une validation par la trésorerie lors d'une réunion préalable.

Le résultat de nos comptes, affiche pour le budget de fonctionnement un reliquat de 86 281,32 €, et pour le budget d'investissement d'un déficit de 23 503,90 €. Ce qui fait globalement un reliquat de 62 777,42 € qui sera reporté sur le budget 2022. Celui-ci est en cours de préparation et sera présenté au prochain conseil municipal.

2. Compte administratif 2021

Le compte administratif est donc soumis à tous les conseillers présents (8 votants).

Validation du compte administratif

Abstention 0 ; contre 0 ; pour 8 voix

3. Compte de gestion 2021

Pour la présentation du compte de gestion, le maire sort de la salle. Le 1^{er} adjoint devient président, et présente le compte administratif qui est ensuite soumis au vote des conseillers présents (7 votants).

Validation du compte administratif

Abstention 0 ; contre 0 ; pour 7 voix

Le maire Jean Michel Palliot reprend sa place

4. Taxe foncière

Le maire propose que le taux de la taxe foncière pour 2022 soit conservé.

Soit

- 31,14 % pour le bâti
- 27,45 % pour le non bâti

Validation de cette décision de maintenir les montants de la taxe foncière sans augmentation.

Abstention 0, Contre 0, pour 8 voix

1. Devis réparation des cloches de l'église

Jean Michel Palliot a demandé un devis à la société *Horloge Plaisir* qui est spécialiste de ce type de travail. Le montant du devis est de 1 217,88 €. Il propose d'engager cette dépense afin de remettre en service le fonctionnement de nos cloches.

Validation de ce devis.

Abstention 0, Contre 0, pour 8 voix

2. Informations

a. Des diagnostics énergétiques partiels doivent être réalisés pour la vente de nos deux maisons du bourg.

Le montant des devis est de :

1. 566 € TTC pour le 4 rue principale
2. 529 € pour le 18 route de Mesples

b. Chemin du Boucher dit Cotifaux

Un 1er devis a été reçu pour la rénovation de ce pont. Il est de 28 584 € TTC.

Un autre devis sera demandé à une autre société et présenté lors d'un prochain conseil.

A noter que nous ne devrions pas avoir de subvention pour cette réparation. Par ailleurs, un arrêté de circulation a été établi pour y interdire le passage des véhicules (dont les tracteurs).

c. Le camion de la Bourbon'neT

Le camion stationnera sur la place de Viplaix le vendredi 15 avril 2022 afin de permettre aux habitants de venir se renseigner et/ou effectuer des tâches administratives.

d. Maison familiale rurale

La MFR de Saint Léopardin nous demande une subvention. En effet, deux élèves de notre commune sont scolarisés dans cet établissement.

Une subvention de 100 € sera donc à inscrire au budget 2022 pour cette structure.

e. Vente morceau de terre d'un administré

Une délibération datant de 2015 avait validé la vente d'un morceau de chemin communal sur lequel a été installé un système d'assainissement individuel. Les frais de bornage devaient être pris en charge par l'administré qui avait demandé un devis et adressé un chèque de caution vers un géomètre. Mais aucune suite n'avait été donné par l'administré qui maintenant reprend cette opération. Il s'agit donc de faire les démarches afin de réaliser une enquête publique.

f. Passage d'un club de cyclotourisme dans notre commune, qui va stationner sur la place face à l'église le samedi 19 mars 2022

g. Réfection route principale du bourg prévu en 2023 par l'UTT

A noter que la reprise du carrefour qui permet aux camions d'accéder à l'entreprise Jeudy, sera également intégrée dans cette opération.

Les conseillers précisent qu'il sera important de tenir compte de la date afin de ne pas perturber les livraisons de grains par les agriculteurs.

h. Achat d'une rampe pour permettre de monter le tracteur tondeuse dans la remorque

i. Un grillage a été installé par le cantonnier pour protéger les engins stationnés dans la cours derrière la salle polyvalente.

j. Une barrière sera installée pour fermer le parking derrière la salle polyvalente.

k. Courrier d'un habitant de Viplaix

Jean Michel Palliot lit un courrier qui lui a été envoyé par Mr *****.

Celui-ci demande l'aide du maire, car il subit des perturbations liées à l'installation d'un système électrique placé près de son domicile. Il a engagé des recours à l'encontre de la société Enedis, mais sans succès. C'est pourquoi il demande si le maire ne pourrait pas intervenir pour appuyer son recours, car son épouse souffre de différents maux qui seraient liés à ces perturbations rayonnantes. Le conseil municipal souhaite échanger sur le sujet avec l'administré et le contactera, bien qu'il ne sache pas que faire comme démarche afin de l'aider à ce sujet.

3. Questions diverses

Marjolaine Girault souhaite aborder deux sujets.

A. Elle a appris que la municipalité de Chazemais mène une réflexion sur le fonctionnement et l'organisation du Regroupement Pédagogique St Désirée, Chazemais et Audes. Cela l'inquiète pour l'avenir des RPI et des écoles du canton. Les conseillers prennent part à ces inquiétudes.

Jean Michel Palliot lui indique que cette décision n'est pas encore validée, il a eu l'information au cours de la dernière réunion de Communauté de Communes.

B. Est-ce que la commune pourrait envisager de mettre à disposition de réfugiés ukrainiens des maisons qui ne seraient pas occupées ?

En effet, nous avons bien 3 endroits qui ne sont pas occupés :

- L'appartement au-dessus de la mairie,
- le 4 rue principale
- le 18 route de Mesples

Toutefois, ces maisons ne sont pas salubres et nécessiteraient des travaux de mise en conformité, (même la maison de la rue principale, pour laquelle la vente est en cours, car il faudrait quelques travaux pour la remettre en état).

Certains habitants proposeraient également d'héberger des réfugiés.

Il est proposé d'aborder ce point au prochain conseil, en allant voir sur le site internet qui explique les contraintes et les possibilités de ces hébergements. (parrainage.refugies.info et/ou demarchessimplifiees.fr)

La séance est levée à 20h00